



APPEL À CANDIDATURE 2026-01

**IMPLANTATION ET EXPLOITATION D'APPAREILS DE
DISTRIBUTION AUTOMATIQUE DE BOISSONS ET DE
NOURRITURE DANS LES LOCAUX DE L'INSTITUT DE
FORMATION PUBLIC VAROIS DES PROFESSIONS
DE SANTE (IFPVPS)**

CAHIER DES CHARGES

Date limite de remise des offres :

10/09/2026 à 16h00

Le présent cahier des charges a pour objet de détailler les attendus de l'IFPVPS dans le cadre de l'exploitation commerciale de ses locaux.

L'IFPVPS met en concurrence, par voie de consultation, l'occupation d'espaces à destination de distributeurs automatiques de boissons chaudes, de boissons froides et de nourriture. Les conditions d'occupation du domaine public, les conditions relatives à l'exploitation et au fonctionnement de l'espace mis à disposition, ainsi que ses caractéristiques techniques, sont décrites dans le projet de convention, joint en annexe du présent cahier des charges.

ARTICLE 1 - LE CONTEXTE

La mission principale de l'IFPVPS est de former des professionnels aux métiers de la santé sur le département du VAR. Près de 1500 élèves et étudiants sont préparés chaque année aux diplômes d'État d'aide-soignant, d'ambulancier, d'auxiliaire de puériculture, d'ergothérapeute, d'infirmier, de psychomotricien et de manipulateur en électroradiologie médicale sur nos cinq sites.

L'établissement est ouvert du lundi au vendredi de 8h00 à 17h00. En période estivale, seuls les personnels de l'établissement sont présents. L'institut est fermé durant les 15 jours correspondant aux vacances scolaires de Noël.

La présente consultation concerne les sites suivants :

IFPVPS Quartier Montety

95, Rue Montebello
83 000 Toulon

IFPVPS Espace Culturel des Lices

Boulevard du Commandant Nicolas
83 000 Toulon

IFPVPS

Rue François Louis Dofort
83170 Brignoles

Les formations proposées sur le site de Montety sont les suivantes :

- Auxiliaire de puériculture : 90 élèves
- Infirmier : trois promotions de 154 étudiants
- Aide-soignant : 130 élèves
- Ambulancier : 40 élèves
- Psychomotricien : trois promotions de 40 étudiants
- Ergothérapeute : trois promotions de 30 étudiants
- Formation continue

La formation proposée sur le site de Brignoles est la suivante :

- Aide-soignant IFPVPS : 40 élèves
- Aide-soignant Croix Rouge : 20 élèves

La formation proposée sur le site des Lices est la suivante :

- Manipulateur en Electroradiologie médicale : trois promotions de 40 étudiants

Les étudiants alternent les périodes de cours en présentiel sur site et les périodes de stages pratiques en dehors de l'établissement, par conséquent, leur nombre fluctue en fonction du

planning. Les journées de formation en institut ont une durée de 7 heures. Les repas sont pris sur place dans des espaces dédiés. Les tableaux de l'annexe 1 indiquent, à titre indicatif, le nombre théorique d'élèves et étudiants présents sur l'année pour chaque site.

Le personnel permanent est composé de 90 personnes. Il dispose de machines à café à dosettes, propriété de l'établissement, dans les deux zones de restauration réservées au personnel.

Les espaces dédiés pour l'installation des distributeurs sont les suivants :

Toulon Montety

- Rez-de-chaussée – zone de restauration des élèves et étudiants – raccordement électrique et aqueux : 3 distributeurs de boissons ainsi qu'une fontaine à eau.
- Rez-de-chaussée couloir – face au bureau des élèves – raccordement électrique : 2 distributeurs de nourriture.
- 1^{er} et 4^{ème} étage dans zone de passage des élèves et étudiants – raccordement électrique : 1 à 2 distributeurs par étage selon taille.
- Salles de restauration du personnel du premier et quatrième étage : fontaines à eau.

Toulon Les Lices

- Rez-de-chaussée – raccordement électrique – espace limité : 1 distributeur (combiné) avec boissons chaudes, froides et restauration.

Brignoles

- Rez-de-chaussée – raccordement électrique et aqueux : 1 distributeur de boissons chaudes et 1 distributeur de boissons froides et restauration.

Ces espaces bénéficient tous d'une connexion au réseau de l'établissement (connexion WIFI pas optimale).

ARTICLE 2 – ANALYSE DES OFFRES

- La pondération des points s'effectuera selon les critères ci-dessous :

Critères d'analyse des offres	Pondération sur 100
Valeur technique :	
- Cohérence avec les éléments énoncés	
- Qualité du projet dans son ensemble (remboursements, dépannage, etc.)	40 points
- Réapprovisionnement	
Valeur financière :	
- Pourcentage de la redevance : 10 points	
- Prix des produits : 20 points	30 points
Valeur environnementale :	
- Réduction, traitement, valorisation des déchets	
- Economie d'énergie	10 points
- Respect de l'environnement (produits locaux, éco-matériel)	
Qualité des produits	
- Nutriscore	
- Variété	20 points
- Conformité au cahier des charges	

ARTICLE 3 - ACTIVITE SOUHAITEE

Le type de prestation proposée devra correspondre aux profils et attentes des publics de l'IFPVPS, ainsi qu'à l'identité même de l'institut, à savoir des élèves et étudiants et des personnels de santé. Les appareils devront avoir une capacité suffisante pour répondre à la demande sans rupture d'une durée supérieur à une journée. Des jours fixes de passage dans la semaine devront être définis en accord avec l'IFPVPS.

Nous proposons d'installer sur le site référencé à l'article premier des distributeurs offrant les prestations suivantes :

- Boissons chaudes : cafés, thés, chocolats (et variantes)
- Boissons froides : eaux minérales, sodas, jus de fruits et thés
- Snacking sucré
- Snacking salé
- Restauration froide (ou à réchauffer) type sandwiches ou plats sous vide.
- Fontaines à eau

Le système de paiement présent sur les distributeurs devra inclure les paiements en espèces, cartes bancaires et cartes ticket restaurant (y compris sans contact).

L'exploitant peut proposer à la vente une sélection de boissons et produits alimentaires, avec les lignes directrices suivantes :

- En priorité des prix accessibles pour les étudiants
- Au moins 15 % de produits sains (nutriscore C ou inférieur)

Les distributeurs de boissons chaudes doivent permettre l'utilisation de mugs, gobelets, ou écocup personnels tout en proposant au choix des gobelets de préférence 100% recyclables.

Les modèles de machines présenteront des dispositions aux économies d'énergie.

Il est attendu également que la gestion des distributeurs et du service de vente soit entièrement à la charge de l'exploitant, notamment :

- Le service d'assistance technique et de remboursement. La procédure de remboursement en cas de dysfonctionnement devra faire l'objet d'un descriptif détaillé dans le dossier de candidature.
- Le réapprovisionnement et la maintenance des distributeurs
- La remise en l'état des locaux après la fin de la convention

Site de Montety

Un projet de partenariat avec une entreprise adaptée est en cours d'étude pour implanter un comptoir dans l'espace de restauration des élèves et étudiants du rez-de-chaussée uniquement durant la pause déjeuner. Il proposera des salades, des sandwiches gourmands frais, des desserts type pâtisseries fraîches et potentiellement des boissons. La date de mise en service est prévue pour le 03 janvier 2027.

ARTICLE 4 - CONDITIONS DE LA MISE A DISPOSITION

Les conditions de la mise à disposition sont détaillées dans la convention d'occupation jointe.

Les éléments principaux en sont :

- **Date d'installation** : il est souhaité que l'exploitant procède à l'installation des distributeurs pour qu'ils soient opérationnels au plus tard au 4 janvier 2027 (fermeture l'établissement du 21 décembre 2026 au 3 janvier 2027).
- **Durée de la convention** : la convention est signée pour une durée de deux ans, renouvelable une fois par tacite reconduction sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties au minimum 4 mois avant la date d'anniversaire.
- **Redevance** : l'occupation des locaux de l'IFPVPS donne lieu à une redevance trimestrielle égale au pourcentage proposé dans l'offre du candidat * chiffre d'affaires de la période qui devra être vérifiable par les deux parties.
- **Publicité** : Les espaces ne peuvent être utilisés comme support d'affichage.

ARTICLE 5 – CONSTITUTION DU DOSSIER ET REMISE DES OFFRES

Une visite des lieux préalable à la remise des offres est obligatoire.

Les candidats sont invités à prendre rendez-vous auprès de Mr **Jean Le Guern, Responsable Technique** pour une visite dans nos locaux (jean.leguern@fpvps.fr – 04 81 13 01 87 ou 06 22 88 30 35) :

- Visites des sites de Montety et des Lices à Toulon : le 29 juillet ou le 5 août 2026 – se présenter à 9 heures à l'accueil de l'IFPVPS **95 rue Montebello à Toulon.**
- Visites du site de Brignoles : le 26 août ou le 2 septembre 2026- se présenter à 10 heures à l'IFPVPS **rue François Louis Duford à Brignoles.**

Une attestation de visite sera remise au candidat. Cette attestation devra **obligatoirement** être jointe au dossier de candidature. Après la visite des locaux, le titulaire est réputé avoir pleine connaissance des lieux, contraintes et obligations liées à l'espace d'implantation.

Pour toutes autres questions, vous pouvez contacter Mme Floriane Duchesne par mail : floriane.duchesne@fpvps.fr (absence du 13 au 31 juillet)

Le dossier de candidature, de 30 pages au maximum, devra comprendre :

- Une présentation du candidat et de sa motivation
- Une liste exhaustive des produits proposés à la vente et les tarifs correspondants
- Les modalités et délais d'approvisionnement
- Les modalités et délais d'intervention en cas de panne
- Les modalités de remplacement en cas de défaillance récurrente d'un distributeur.
- Un descriptif détaillé des systèmes de paiement et la procédure de remboursement

- Les caractéristiques techniques des distributeurs mis en place et ce par le biais d'une fiche descriptive présentant les dimensions des appareils, la consommation énergétique, le niveau sonore, l'esthétique
- La convention remplie avec le taux de redevance complété, parafée.
- Numéro de Siret et RIB.
- L'attestation d'assurance dommages aux biens et responsabilité civile.
- L'attestation de visite qui sera remise à l'issue de la visite obligatoire.

Le dossier doit être transmis au plus tard le 4 septembre 2026, soit par mail à floriane.duchesne@fpvps.fr, soit par courrier (le cachet de la poste faisant foi) à l'adresse suivante :

**GCS de l'IFPVPS – service financier
Quartier Montety
95, Rue Montebello
83000 Toulon**

ANNEXE 1 – Planning des présences dans les bâtiments à titre d'exemple

Planning des présences site des Lices- Toulon

SEMAINES 2027 - année scolaire 26-27	Effectif théorique élèves/ étudiants	Personnel permanent
37	80	8
38	80	8
39	80	8
40	80	8
41	80	8
42	80	8
43	80	8
44	40	8
45	40	8
46	40	8
47	80	8
48	80	8
49	80	8
50	80	8
51	80	8
52	fermeture	
53		
1	80	8
2	80	8
3	40	8
4	40	8
5	40	8
6	80	8
7	80	8
8	80	8
9	40	8
10	80	8
11	80	8
12	40	8
13	40	8
14	40	8
15	40	8
16	0	8
17	40	8
18	80	8
19	80	8
20	80	8
21	80	8
22	40	8
23	40	8

SEMAINES 2027 - année scolaire 26-27	Effectif théorique élèves/ étudiants	Personnel permanent
24	période estivale	présence selon congés été
25		
26		
27		
28		
29		
30		
31		
32		
33		
34		
35		
36		

Planning des présences site de Montety - Toulon

SEMAINES 2026 - année scolaire 26-27	Effectif théorique élèves/ étudiants	Personnel permanent
36	330	80
37	750	80
38	750	80
39	700	80
40	700	80
41	700	80
42	450	80
43	450	80
44	370	80
45	450	80
46	450	80
47	500	80
48	550	80
49	550	80
50	500	80
51	500	80
52	fermeture	
53		

SEMAINES 2027 - année scolaire 26-27	Effectif théorique élèves/ étudiants	Personnel permanent
1	480	80
2	480	80
3	500	80
4	480	80
5	450	80
6	820	80
7	860	80
8	290	80
9	680	80
10	630	80
11	630	80
12	290	80
13	330	80
14	330	80
15	330	80
16	40	80
17	330	80
18	700	80
19	700	80
20	670	80
21	500	80
22	330	80
23	330	80
24	290	80
25	290	80
26	250	80
27	150	80
28	période estivale	présence selon congrés été
29		
30		
31		
32		
33		
34		
35		

Moyenne des 43 semaines de présence (hors intervenants occasionnels et formation	565
--	-----

Planning des présences site de Brignoles

SEMAINES	Nombre élèves
1	Pas d'élèves
2	Pas d'élèves
3	Pas d'élèves
4	Pas d'élèves
5	Pas d'élèves
6	Moyenne 40 élèves
7	Moyenne 40 élèves
8	Moyenne 40 élèves
9	Moyenne 40 élèves
10	Moyenne 40 élèves
11	Moyenne 40 élèves
12	Pas d'élèves
13	Pas d'élèves
14	Pas d'élèves
15	Moyenne 40 élèves
16	Moyenne 40 élèves
17	Pas d'élèves
18	Moyenne 40 élèves
19	Moyenne 40 élèves
20	Moyenne 40 élèves
21	Moyenne 40 élèves
22	Pas d'élèves
23	Pas d'élèves
24	Pas d'élèves
25	Moyenne 40 élèves
26	Moyenne 40 élèves
27	Moyenne 40 élèves
28	Moyenne 40 élèves

SEMAINES	Nombre élèves
29	Pas d'élèves
30	Moyenne 40 élèves
31	fermeture
32	fermeture
33	fermeture
34	Pas d'élèves
35	Moyenne 40 élèves
36	Moyenne 40 élèves
37	Moyenne 40 élèves
38	Moyenne 40 élèves
39	Moyenne 40 élèves
40	Moyenne 40 élèves
41	Moyenne 40 élèves
42	Pas d'élèves
43	Pas d'élèves
44	Moyenne 40 élèves
45	Pas d'élèves
46	Pas d'élèves
47	Moyenne 40 élèves
48	Moyenne 40 élèves
49	Moyenne 40 élèves
50	Moyenne 40 élèves
51	Moyenne 40 élèves
52	fermeture
53	fermeture

Nombre de semaines sans élèves : 18

Nombre de semaines moyenne 40 élèves (entre 20 et 60): 30

Nombre semaines fermeture : 5